

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Conférence

« L'inclusion sociale : une approche européenne de la scolarisation des élèves handicapés ».

29 et 30 octobre 2008, Clermont Ferrand

Note de synthèse

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne (second semestre 2008), le ministère de l'Éducation nationale a pris l'initiative d'organiser une conférence sur le thème de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés.

Intervenants

Cette rencontre s'est déroulée à Clermont-Ferrand, ville choisie en raison des actions exemplaires menées par l'académie dans ce domaine. Elle a réuni environ 180 experts et spécialistes venus de tous les pays de l'Union européenne, représentants des pouvoirs publics, des instances européennes et des associations concernées. L'organisation de cette manifestation a fait une large place à la concertation avec les associations représentatives françaises, notamment le CFHE (Conseil français des personnes handicapées pour l'Europe) et européennes, représentées par des membres du « Forum européen des personnes handicapées ».

Problématique

La conférence s'est articulée autour de deux tables rondes, encadrant quatre ateliers, précédées et suivies de présentations générales.

Après un exposé de leur action par les représentants de la Mairie et du Conseil général, le Directeur-général de l'enseignement scolaire, M. Jean-Louis Nembrini, a présenté le contexte national et européen et a développé les plus récentes évolutions de la politique conduite en France dans ce secteur, relancé à la suite de la loi du 11 février 2005. M. Jorgen Greve, Président de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers et M. Patrick Clarke, membre du comité exécutif du Forum européen des personnes handicapées ont présenté les principales caractéristiques et les objectifs des actions conduites par leurs organisations. M. Gérard Besson, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, a donné, en compagnie d'une lycéenne et de son professeur, un exemple concret de ce que peut être un parcours personnalisé de scolarisation.

La première table ronde, présidée par M. Patrick Gohet, Délégué interministériel aux personnes handicapées, est partie de l'analyse des situations de handicap dans le processus de scolarisation, posant à la fois la question de l'identification des situations de handicap et de la nature des réponses éducatives à y apporter. La seconde table ronde, présidée par M. Philippe Lefait, journaliste, lui a fait écho le lendemain en s'efforçant de mettre en évidence les analyses et propositions convergentes pouvant être converties en actions concrètes de collaboration.

Les quatre ateliers ont permis d'explorer et d'approfondir les problématiques liées au thème de la conférence : nature de l'environnement humain, professionnel et financier susceptible d'assurer l'accompagnement le plus efficace pour les élèves handicapés ; dispositifs institutionnels les plus à même de permettre une juste évaluation des besoins des élèves ; la formation des enseignants et des personnels d'encadrement et d'accompagnement des élèves ; suite qui peut être donnée à la scolarité obligatoire dans la perspective de la formation tout au long de la vie.

La restitution des travaux des ateliers a été complétée par une intervention de M. Eric Plaisance, professeur émérite à l'université Paris V René Descartes, ayant pour thème : « De l'éducation spéciale à l'éducation partagée ». C'est sur la base de cet ensemble de réflexions que M. Adam Tyson, chef de la coordination politique et interinstitutionnelle à la Direction générale Education et culture de la Commission européenne, a pu, au terme de la conférence, tirer les conclusions opérationnelles issues des discussions de ces deux jours.

Principaux enseignements

► Le concept d'inclusion

Il paraît aujourd'hui avoir acquis un haut niveau de reconnaissance dans les pays européens et n'est plus véritablement un sujet de débat. On peut tenter d'approcher le concept d'inclusion en disant que c'est au milieu social, professionnel et scolaire, qu'il appartient d'offrir à la personne en situation de handicap les moyens de s'épanouir, d'une part en s'organisant pour lui permettre de prendre la place qui lui revient comme à tout autre, d'autre part en lui donnant les moyens de compenser toutes les restrictions d'autonomie qui créent sa situation de handicap. Dans un contexte d'intégration au contraire, c'est à la personne en situation de handicap qu'il revient de s'adapter au milieu. Les deux notions étroitement liées, d'inclusion et de compensation introduisent une culture de la non-discrimination qui implique une adaptation des institutions scolaires ou spécialisées et des approches professionnelles.

► L'environnement éducatif

L'environnement éducatif de l'élève handicapé doit constituer un ensemble cohérent où tous les partenaires et intervenants, parents, enseignants, personnels d'encadrement, d'aide personnalisée, du secteur médico-social... coopèrent étroitement et solidairement afin de construire la meilleur parcours de formation possible. La notion d'équipe autour du parcours

personnalisé de l'élève a été souvent rappelée, liée à la nécessité d'entendre la parole de l'élève lui-même et de veiller à lui apporter les moyens d'une plus grande autonomie de vie possible. Les moyens nécessaires d'accompagnement, visant le rétablissement, autant qu'il est possible, de l'égalité des chances dans le parcours de formation des élèves handicapés, doivent être décidés et organisés après une évaluation fine et rigoureuse de leur situation de handicap. Ces mesures sont d'ordre pédagogique et matériel mais souvent humain, et elles sont de la responsabilité de tous les partenaires éducatifs.

➤ **Les comportements sociaux**

Ils constituent un enjeu toujours décisif de la réussite de la scolarisation d'un élève handicapé : changer les regards sur l'autre, le respecter dans sa différence, éviter les mots et les attitudes qui isolent. C'est à une avancée de l'école et de la société toute entière qu'invite la scolarisation d'un élève handicapé. Les principes-clés de l'enseignement dit « adapté » – tenir compte de la singularité de l'élève, répondre avec des solutions adaptées à ses difficultés – devraient être ceux de l'enseignement général, car ils pourraient s'avérer décisifs pour pallier les difficultés d'autres élèves, par exemple le grand nombre de jeunes qui quittent l'école sans diplôme ni formation professionnelle. Le type d'attention et d'individualisation du processus d'apprentissage dans l'enseignement spécialisé devrait être mis à contribution dans l'enseignement classique pour augmenter l'équité et l'inclusion sociale en général.

Le rôle des médias a été rappelé à cet égard : sans doute leur appartient-il de mieux prendre leur part de cette familiarisation de la société avec l'autre dans sa différence.

➤ **La formation**

La formation de l'ensemble des intervenants auprès de l'élève handicapé au cours de sa scolarité a représenté un autre point de convergence fort entre les participants à la conférence. De nombreuses propositions ont été formulées pour développer la formation initiale et continue, mais surtout une formation qui soit croisée voire mutualisée, des personnels enseignants, d'encadrement, d'orientation et d'inspection ainsi que des personnels éducatifs et de santé ou de soins. La réussite de la scolarisation des élèves handicapés apparaît à tous comme étroitement liée à la mise en place d'une politique exigeante dans ce domaine, même si chacun en mesure le coût.

Dans le cadre de l'éducation inclusive, *tous* les enseignants sont concernés, sans exception. Leur formation doit passer par un réseau de personnes ressources spécialisées qui, par un système de démultiplication, répondent ensuite aux besoins individuels de formation des enseignants lorsque le besoin s'en fait sentir. De plus, les formations spécialisées doivent être maintenues : elles s'adressent à des enseignants qui souhaitent une formation très spécialisée afin de pourvoir aux besoins d'élèves souffrant d'un handicap ne permettant pas de les inclure totalement dans les classes ordinaires ou à ceux qui se destinent à des fonctions de formation de formateurs.

➤ **L'évaluation**

L'évaluation a été un thème récurrent des différentes interventions prononcées au cours de la conférence. Elle apparaît à plusieurs niveaux : évaluation-diagnostic de la situation de handicap de l'élève considérée d'un point de vue global et non strictement scolaire ; évaluation des éléments de remédiation - compensation à lui proposer en fonction de ses besoins spécifiques ; évaluation pédagogique des acquis de l'élève, comme cela se pratique pour les autres élèves, en mettant en valeur ce qu'il est capable de faire (être évalué, c'est être reconnu) ; évaluation des systèmes et des mesures d'accompagnement.

Ces quelques réflexions, partagées par la grande majorité des participants, ne doivent pas dissimuler la grande variété des pratiques en usage parmi les vingt-six pays de l'Union européenne présents à cette conférence. L'un des aboutissements de cette rencontre sera sans doute d'avoir contribué à **convaincre chacun des pays du profit qu'il peut retirer d'un échange de bonnes pratiques au sein de l'Union européenne sans viser pour autant une quelconque uniformisation**. Avec l'aide de la Commission européenne, des réseaux d'échanges d'expériences pourraient utilement se développer entre pays, établissements, institutions, associations sur les thèmes, par exemple, de la formation des maîtres et des aides spécialisés, de l'évaluation des élèves, avant et en cours de scolarité, ou du rôle des médias et partenaires sociaux.

L'équité entre les usagers des systèmes éducatifs est l'un des grands défis de l'Union européenne et elle l'est bien plus encore quand il s'agit de jeunes en situation de handicap. Un enfant sur cinquante dans l'éducation obligatoire est éduqué, séparément de ses pairs. Et cette moyenne européenne cache une grande variété de situations dans les Etats membres de l'Union, allant d'un pour cent jusqu'à six pour cent de la population scolaire.

Mais les données dans ce domaine restent très peu comparables entre les différents pays de l'Europe. Certains pays identifient seulement un pour cent de leur population scolaire comme ayant des besoins particuliers, pendant que d'autres en reconnaissent plus de 15 pour cent. Personne n'imagine que ce décalage statistique reflète des différences effectives dans la réalité des besoins spéciaux parmi les populations scolaires des Etats membres mais seulement dans les moyens de les recenser.

En raison de ce manque de données globales, on ne peut mesurer actuellement au niveau européen les progrès accomplis vers une meilleure inclusion des enfants en difficulté dans le monde scolaire. Et sans données fiables, l'identification de bonnes pratiques est difficile, voire impossible. **Voilà donc un premier défi au niveau européen : le développement d'approches partagées dans la collecte de données pour pouvoir échanger les idées et les bonnes pratiques. Les approches développées par l'OCDE et par l'Agence européenne donnent des pistes à suivre.**

Dans toutes ces discussions, il ne faut pas oublier les parents. Leur perception des besoins de leur enfant – et la perception de l'enfant lui-même – détermine largement le type d'éducation qu'ils désirent. Mais le choix des parents est souvent effectué en fonction des ressources qui sont disponibles dans les différentes filières : il est prédéterminé si le choix doit être fait entre,

d'un côté, une éducation générale parfois peu équipée pour faire face aux difficultés que pose la scolarisation d'un élève handicapé, et, de l'autre, une école spéciale qui reçoit un financement plusieurs fois plus grand par enfant.

L'OCDE indique que l'éducation d'un enfant handicapé dans une école « classique » coûte entre deux et quatre fois plus cher que l'éducation d'un enfant non-handicapé, et que l'éducation dans une école spéciale est encore plus chère. Mais l'approche inclusive ne peut en aucun cas être conçue comme une mesure d'économie, destinée à limiter les coûts que suscite l'éducation spécialisée. Au contraire, il est primordial de doter l'éducation générale des ressources nécessaires aux besoins de tous les enfants.

Le rôle de l'Union européenne semble limité au soutien ou à l'encouragement aux politiques nationales, car les questions de l'organisation du système éducatif et du curriculum sont du domaine réservé des Etats membres. **Cependant le rôle de l'Union est aussi d'accroître l'ambition des Etats membres.** Pour que l'Europe devienne la société de la connaissance la plus performante au monde, il convient d'insister sur l'amélioration de l'éducation et de la formation pour tous, et ce d'autant plus en période de crise, quand l'investissement pour l'avenir est crucial.

Améliorer la collecte de données statistiques, mieux prendre en compte les questions de l'éducation d'enfants en difficulté dans la coopération politique entre les Etats membres, mettre en réseau les ressources et lever les barrières intellectuelles entre les experts, tels sont les points clés de l'aide que l'Union pourrait apporter aux Etats membres.